Causse et Diège - Actualités

Bulletin d'information municipal - Edition juillet 2017

RENSEIGNEMENTS

Mairie

Lundi, mardi : 14H00 à 17H00
jeudi : 11H00 à 12H00
14H00 à 17H00
Samedi : 09H00 à 12H00
Tél. 05 65 64 66 47
www.causseetdiege.fr

* * * * *

Agence postale de Loupiac

Mardi 13H30 à 17H00
Mercredi 08H30 à 12H15
Jeudi 08H30 à 12H30
Vendredi 13H30 à 17H00
Tél. 05 65 64 61 70

* * * * *

Agence postale de Gelles

Lundi, mardi, jeudi, vendredi
08H30 à 12H00

Mercredi 09H00 à 12H00

« Point info Mairie »
« Bibliothèque »
ouverts aux mêmes horaires
Tél. 05 65 64 61 12

* * * * *

Déchetterie :

Lundi, jeudi - 14H00 à 18H00

Mardi, mercredi, vendredi
09H00 à 12H00 - 14H00 à 18H00

Samedi
09H00 à 12H00 – 14H00 à 17H00

* * * * *

Gendarmerie : 17
Pompiers : 18
SAMU : 15
Allo médecin : 3690

Le mot du Maire

Dans la continuité de notre action depuis 2014, 2016 a constitué une année de travail intense et complète, marquée par la mise en œuvre de dossiers importants pour l'avenir de notre collectivité.

La commune est forte d'une démographie positive, signe de bonne santé pour le dynamisme de nos villages, mais qui impose certaines réflexions en termes d'aménagement du territoire.

Nous avons une carte communale qui s'essouffle et qui n'offre plus suffisamment de terrains constructibles. Un document dit « PLUI » va être mis en place avec le Grand Figeac, afin de définir de nouvelles zones constructibles.

Un nouveau gouvernement est en place et avec lui de nouvelles réformes sont en cours. La difficulté des communes rurales réside dans le fait de devoir s'adapter, sans cesse et dans la précipitation, aux nouveaux décrets.

La réforme des rythmes scolaires évolue de façon permanente, et nous allons rencontrer des difficultés pour nous adapter aux dernières directives.

Le dossier de la mise en sécurité de la traverse de Gelles, reste bien sûr et plus que jamais d'actualité. Après l'acquisition foncière des terrains concernés, l'enfouissement des réseaux et l'accord des services départementaux, nous pourrons passer à la phase travaux dès les premiers mois de 2018.

Le regroupement pédagogique concentré réalisé avec Naussac, entrainera une hausse des effectifs. Près de 100 enfants rejoindront les bancs de notre école à la rentrée de septembre.

Le bilan des actions menées en 2016 est dense ; les perspectives pour 2017 augurent d'une semblable densité.

Je vous invite à parcourir l'ensemble de ce bulletin, pour prendre connaissance plus en détail de tous les points que je viens de vous présenter.

Je vous souhaite à tous de passer d'agréables vacances d'été, aux côtés de vos familles et de vos amis.

Serge Masbou

Le budget 2017

BUDGET 2017 COMMUNE			
SECTION FONCTIONNEMENT		**SECTION INVESTISSEMENT**	
DEPENSES		**DEPENSES**	
Charges à caractère général	104 140,00 €	Opérations d'équipement	297 909,87 €
Charges de personnel	254 799,00 €	Remboursements emprunts	46 885,00 €
Atténuation de produits	39 239,00 €		
Charges de gestion courante	39 087,00 €		
Charges financières	8 910,00 €		
Charges exceptionnelles	100,00 €		
Dépenses imprévues	4 000,00 €		
Virement à la section "investissement"	85 346,58 €		
Opération d'ordre de transfert entre sections	495,00 €		
TOTAL	**536 116,58 €**	**TOTAL**	**344 794,87 €**
RECETTES		**RECETTES**	
Atténuation de charges	6 000,00 €	Subventions d'investissement	106 824,00 €
Produits des services du domaine et vente	91 800,00 €	Dotations diverses	15 985,00 €
Impôts et taxes	161 679,00 €	Produit des cessions d'immobilisations	114 952,00 €
Dotations et participations	199 215,00 €	Virement de la section "Fonctionnement"	85 346,58 €
Autres produits de gestion courante	18 150,00 €	Opérations d'ordre de transfert entre sections	494,53 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	59 272,58 €	Solde d'exécution reporté	21 192,76 €
TOTAL	**536 116,58 €**	**TOTAL**	**344 794,87 €**

DESIGNATION	Taux communal		Taux moyen départemental	Taux moyen national
	2016	2017		
Taxe d'habitation	9,13	9,13	24,38	19,30
Taxe foncière bâtie	16,23	16,23	20,85	20,84
Taxe foncière non bâtie	79,04	79,04	49,31	84,88

Total du produit attendu : **161 679 €**

Etat-civil

06 naissances ont été enregistrées dans la commune en 2016, 02 mariages ont été célébrés et 07 décès sont à déplorer.

Secrétariat de mairie

Rappel : depuis le 15 février 2017, les horaires d'ouverture au public sont les suivants :

- Lundi – Mardi : de 14H00 à 17H00
- Jeudi : …….. de 11H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00
- Samedi : …….. de 09H00 à 12H00

Logo communal

En 2016, la Municipalité avait fait appel à toutes les sources d'inspiration, en vue de la réalisation d'un logo communal.

De nombreuses propositions sont parvenues en Mairie, qui ont été soumises au vote des membres du Conseil municipal.

C'est le logo présenté par Monsieur Laurent Perche (présenté ci-cdessus) qui a été retenu, et devient de ce fait le logo officiel de la commune de Causse et Diège. Qu'il soit ici remercié pour sa participation et félicité pour ce résultat.

Recensement de la population

Il aura lieu en 2018 sur notre commune et s'effectuera du 18 janvier au 17 février 2018.

Personnel communal

Le personnel communal est en pleine mutation depuis 2016. Après les nombreuses années de services rendus à la commune, 3 employés ont fait ou vont faire valoir leurs droits à la retraite.

Ce sont **Robert Fizes** en 2016, **Michel Pipy** et **Monique Fizes** en juillet 2017.

La municipalité les remercie vivement pour tout le travail accompli et leur souhaite une bonne retraite.

Clément Costes, employé à mi-temps, travaille à plein-temps depuis le 01er mai 2017.

Nathalie Rigal, assurera à la rentrée scolaire la restauration collective pour l'école. Elle préparera les repas sur place et sera accompagnée par la municipalité pour une bonne intégration.

Remise de médailles

Lors de la cérémonie des vœux aux 13 employés communaux, Serge Masbou, Maire, a remis la médaille du travail à 5 d'entre eux le samedi 17 décembre 2016.

Les conseillers municipaux, Mme Raynal Lucienne (ancien maire), les anciens conseillers municipaux depuis 2008, ainsi que les familles respectives des récipiendaires avaient été invités.

Ont été distingués :

- **Nicole Gondon**
- **Pascale Versaux,**
- **Monique Fizes**
- **Robert Fizes**
- **Michel Pipy**

Ce moment très convivial s'est clôturé autour d'un apéritif.

Listes électorales

579 électeurs (297 femmes – 282 hommes) sont inscrits sur la liste électorale. Afin de pouvoir voter localement aux prochains scrutins, l'inscription doit être faite en mairie avant le 31 décembre. La personne doit être domiciliée sur la commune, ou y être contribuable depuis plus de 5 ans.

Cartes d'identité

Depuis le 07 mars 2017, les demandes de carte d'identité ne sont plus traitées en mairie de Causse et Diège.

Les demandeurs doivent dorénavant s'adresser à la mairie de Capdenac-Gare.

Il est possible d'établir une pré-demande en ligne à l'adresse suivante : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R45668

> Pour utiliser ce télé-service, il faut créer votre compte puis saisir les informations dans « *Pré-demande CNI* » en ligne (rubrique Mon compte > Effectuer une nouvelle pré-demande).
>
> Il faudra ensuite vous rendre en mairie pour finaliser la demande avec les pièces justificatives.
>
> La mairie récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos pièces justificatives et recueillera vos empreintes.
>
> Conservez le numéro de votre Pré-demande : il est indispensable à la mairie.

Bâtiments communaux

Le presbytère de Cassanus inoccupé depuis le 31-12-2013, a été vendu le 29 novembre 2016, pour un montant de **75 000 €**.

L'ancienne Poste de Loupiac est toujours en vente au prix de **65 000 €**.

Voirie

Les travaux de voirie effectués en 2016, désormais de la compétence du Grand Figeac ont concerné :

- La voie communale autour du « Ségala »
- Le chemin de « Capelle » a été goudronné et classé en voie communale
- La voie communale à « La Canal ».

Distribution des sacs poubelles

Afin d'adopter un comportement toujours plus vertueux, respectant l'Environnement, mais aussi dans un souci d'économie, le **« Grand Figeac »** qui a repris les missions du **« SMIRTOM »**, a décidé de ne plus distribuer de sacs poubelle.

Aucun sac n'a été, ni ne sera donc distribué en Mairie de Causse et Diège.

Les déchets **« recyclables »** seront versés **« en vrac »** dans les containers verts... mais préalablement compactés lorsque c'est possible et les cartons mis à plat.

Chaque administré doit faire personnellement l'acquisition de sacs noirs, les déchets non recyclables devant être mis dans des sacs, déposés ensuite dans les containers marrons.

Fête de la musique

La fête de la musique de Causse et Diège en 2016 avait privilégié un itinéraire passant par la chapelle préromane de St Loup, monument reconnu de notre patrimoine communal.

L'édition 2017 a eu lieu le samedi 17 juin.
Fidèle à ce qui est devenu une tradition, elle comportait une randonnée pédestre qui reliait cette année les églises de Prix, Salvagnac, Cassanus et Loupiac. Dans chacune d'elles, un concert était proposé.

Météo estivale et ambiance très conviviale, ont contribué à faire de cet évènement un succès, loué tant par la qualité de la prestation des artistes qui se sont produits, que par l'organisation dans son ensemble.

Téléthon 2016

Les bénéfices des manifestations organisées ont permis de reverser à l'AFM (**A**ssociation **F**rançaise contre les **M**yopathies), plus de **2000 €.**

Accessibilité bâtiments publics

La loi 2015-988 du 5 août 2015 (JORF 0180 du 06-08-2015), impose aux mairies de réaliser dans un délai de 3 ans, des aménagements afin de faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite, dans les établissements recevant du public d'une capacité inférieure à 200 personnes.

A Gelles, l'école maternelle et primaire, la salle polyvalente, l'agence postale et la bibliothèque, ont reçu l'attestation de conformité à la loi précitée. Il en est de même pour les églises de Loupiac, de Prix et de Salvagnac.

Une dérogation a été accordée pour l'église de Cassanus, en raison du caractère architectural du bâtiment.

Des travaux restent à réaliser à la salle socioculturelle à Loupiac (lavabo adapté, bar et scène …) et à la mairie, ainsi qu'à l'agence postale de Loupiac (rampe d'accès…)

L'accès à la salle du Conseil nécessite l'installation d'un élévateur extérieur, dont le coût très important limite la réalisation du projet dans l'immédiat.

Cimetière de Saint-Loup

Le projet consisterait en la réalisation d'un escalier dans le prolongement de l'existant pour accéder aux tombes placées en partie supérieure ; une plate-forme horizontale devant la croix pour y déposer le cercueil lors des cérémonies, ainsi que des allées perpendiculaires et un jardin du souvenir.

Des études ont été demandées auprès de plusieurs paysagistes, aux fins d'obtenir un devis acceptable.

Bibliothèque

La fréquentation de la bibliothèque est toujours aussi assidue, et l'on peut noter que de plus en plus de personnes possédant une résidence secondaire sur la commune s'inscrivent et reviennent régulièrement à chaque période de vacances.

La municipalité souhaite que tous les enfants aient accès à la bibliothèque dés leur plus jeune âge. Les formations par la BDP ont porté cette année plus particulièrement sur les animations à réaliser auprès des plus petits.

« **Lire l'album avec le tout petit »** pré-requis pour assister aux stages suivants « les albums sans texte: les connaître et les lire », « chansons, comptines et jeux de doigts ». Ces formations sont prises en charge par la Médiathèque départementale.

Dès la rentrée prochaine, l'accueil des classes se fera sur 2 demi-journées, le nombre d'enfants ne cessant d'augmenter. Il n'est plus possible, à l'heure actuelle, d'offrir un service de qualité au niveau des animations. Le fonctionnement à été revu et les groupes seront plus petits afin de favoriser la lecture individuelle, préférable à la lecture collective en ce qui concerne le cycle de maternelle et les enfants fréquentant « La Marelle ». Faire de la lecture un moment de plaisir étant le but de ces séances.

Céline Andrieu, bibliothécaire, anime également des ateliers créatifs qui donnent lieu à de bien belles réalisations. Le 10 décembre 2016, les créations ci-dessous donnaient déjà un avant-goût des fêtes de Noël à venir.

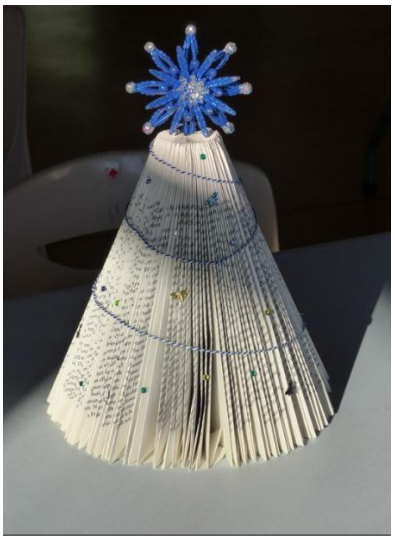

Devant l'abondance des dons et le succès des ateliers réalisés, ceux-ci seront reconduits prochainement.

Les dates choisies ainsi que les thèmes proposés seront communiqués ultérieurement.

La Municipalité a alloué un budget de 3000 € à la bibliothèque, pour l'achat de livres.

CCAS

25-09-2016

127 invitations représentant 196 personnes ont été adressées aux ainés de la commune. 44 personnes seulement ont répondu favorablement à l'invitation de la Municipalité et des membres du CCAS pour le repas traditionnel. Au son de l'accordéon, certains ont été entrainés sur la piste de danse.

16-12-2016

La rencontre intergénérationnelle pour le Noël des enfants n'a pas eu lieu. Le spectacle des enfants qui devait se préparer sur les temps périscolaires n'a pu être présenté au public comme prévu. Ces horaires ont changé (1H00 au lieu de 1H30). En conséquence et vu l'emploi du temps et le nombre d'enfants, cela s'est avéré impossible à réaliser.

28-01-2017

La galette des rois n'a pas, cette année, remporté le succès escompté, en dépit des 127 invitations envoyées. Le peu de personnes inscrites (20) a obligé la municipalité à annuler cet évènement ; les personnes concernées en ont été informées individuellement. Situation regrettable, pour un moment de convivialité qui semblait pourtant attendu.

Comme vous avez pu le constater, les animations proposées n'ont pas reçu le même enthousiasme qu'en 2015 et au premier semestre 2016.

Dès leur élection, les membres du CCAS avaient eu pourtant une forte volonté d'agir en faveur de l'intergénérationnel et de rompre l'isolement de certains. Vu le peu de présence aux différentes invitations, le CCAS s'est réuni à plusieurs reprises. La décision d'arrêter ces animations a été prise (à l'exception du repas prévu cette année en octobre).

Le rôle du CCAS, c'est avant tout d'aider les plus défavorisés en les accompagnant socialement et/ou administrativement. C'est aussi de lutter contre l'exclusion, un thème toujours d'actualité, même dans nos campagnes.

Les demandes d'aide sont étudiées dans la plus stricte confidentialité, et cela dès que la personne accepte notre intervention.

Encore faut-il que ces besoins soient connus, certaines personnes n'osent peut-être pas en parler.

En cas de nécessité, contacter la mairie au **05 65 64 66 47**.

Piscine

Horaires d'ouverture

Les **samedis** 1, 8 et **mercredi** 5 juillet 2017 ENTRÉE GRATUITE	de **13h30** à **18h30**
DU 1er JUILLET AU 7 JUILLET 2017 INCLUS	
Du lundi au samedi :	Scolaires de **10h** à **16h** Public de **16h30** à **18h30**
Dimanche :	Fermé le 2/07
DU 8 JUILLET AU 31 AOÛT 2017 INCLUS	
Du lundi au samedi :	de **13h30** à **19h15**
Dimanche :	de **14h30** à **19h15**

Tarifs

	ADULTES (à partir de 16 ans)	ENFANTS (+ 6 ans)
	2,50 €	1,50 €

GRATUIT Gratuité pour les moins de 7 ans accompagnés d'un adulte dans l'eau et hors de l'eau

Zéro pesticide

La loi Labbé du 06-02-2014 amendée par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 22-07-2015, impose aux collectivités de supprimer l'utilisation des pesticides sur leur territoire à partir du 1 janvier 2017.

Les objectifs sont multiples :

- Préserver la santé des habitants et des agents d'entretien.
- Préserver la qualité de l'eau des cours d'eau et des nappes phréatiques.
- Réduire le coût du traitement de l'eau potable.

La commune devrait s'équiper prochainement d'un matériel adapté à notre besoin, genre décapeur thermique, pour permettre le désherbage des trottoirs et des parties encastinées.

Le désherbage ne se fait pas à la flamme, qui aurait pour conséquence d'amender la terre (écobuage) et de faire repousser l'herbe de façon plus vivace, mais par un coup de chaleur (environ 350°C) sur l'herbe avec un résultat très nuisible pour la plante.

Cette technique n'est pas aussi efficace que le désherbant liquide, c'est pourquoi il faudra s'habituer à la présence de quelques herbes rebelles, voire même privilégier les surfaces herbées aux surfaces castinées.

Mise en sécurité de la traverse de Gelles

La configuration de l'habitat dans la traverse de Gelles ne permet pas d'élargir la voirie pour permettre l'implantation de 2 voies en sens contraire, au gabarit standard, soit 6 mètres minimum. Il faut y intégrer la circulation des piétons et également des personnes à mobilité réduite, ce qui nécessite des trottoirs d'un mètre cinquante de large. De plus, lorsque l'on refait une voirie départementale dans une traverse de village, il faut disposer l'éclairage public, lequel prend une certaine place.

Ces contraintes ont amené le Conseil municipal, avec l'aide du bureau d'études GETUDE et des services de la voirie départementale, à présenter un projet avec une voie unique de 3,50 m en circulation alternée (il est possible que la nouvelle réglementation sur la largeur de voirie passe à 3,80 m).

La voirie comprendra, dans la partie allant de la voie en direction du Saraillas bas à l'embranchement direction Naussac, une voie unique et un trottoir placé sur le côté nord de la chaussée.

L'entrée du village côté Capdenac-Gare sera matérialisée par 2 petits terre-pleins placés de chaque côté de la voirie. La chaussée sera éloignée de la mare d'environ 5 à 6 mètres (éviter les contraintes et donc le renforcement du mur en pierre de la mare) et le raccordement avec la route de Naussac sera à angle droit. Cette configuration permettra de limiter la vitesse des véhicules à l'entrée et à la sortie Est du village.

La signalisation sera annoncée par des feux clignotants orange autonomes placés en amont des feux tricolores (environ une cinquantaine de mètres). La régulation du trafic sera faite par des feux tricolores intelligents. Lorsqu'il n'y a aucun trafic les feux seront rouges. Lorsqu'un véhicule se présentera devant le feu rouge, soit le feu reste rouge parce qu'un véhicule est déjà engagé dans le sens inverse, soit parce que le véhicule qui s'est présenté est arrivé avec une vitesse excessive. Si le véhicule arrive avec une vitesse inférieure au seuil que nous aurons fixé (30 ou 50 km/h) et qu'aucun véhicule n'est engagé dans le sens inverse, le feu passera au vert sans nécessiter l'arrêt du véhicule. Les habitants riverains de la section à voie unique auront la visibilité de l'état des feux, afin de leur permettre de sortir soit d'un côté, soit de l'autre. Bien entendu, la présence de leur véhicule sur la voie unique bloquera l'engagement des autres véhicules. Ils pourront choisir de sortir dans le même sens que les véhicules engagés.

Des comportements désinvoltes d'automobilistes ont été constatés, lors d'un chantier dans la partie étroite ou des feux avaient été installés pour réguler le trafic. Lors du passage du feu au vert, les véhicules ont tendance à essayer de rattraper le temps perdu en dépassant largement la vitesse autorisée.

Afin de limiter la vitesse des véhicules dans la partie gérée par des feux, il est projeté de réaliser 2 passages piétons surélevés.

Il a été dit que mettre des feux tricolores allait dans le sens inverse de la préconisation de la suppression des feux dans certaines villes. La suppression des feux tricolores est envisagée au niveau exclusif des carrefours, mais en aucun cas sur des voies uniques à circulation alternée.

Le projet est dans son principe défini, il reste bien entendu à le valider de façon définitive.

Les travaux d'enfouissement des réseaux humides (eau potable et eaux pluviales) et des réseaux secs (éclairage public, électricité et téléphone) devraient débuter avant la fin de l'année 2017.

Débroussaillage

Ce service fait partie de la compétence du Grand Figeac.
Il a été assuré dernièrement sur notre commune, par l'entreprise **Ricard** de Sainte Croix.

Pour que le service puisse être effectué dans les meilleures conditions, **il est demandé aux propriétaires de respecter les limites de propriété pour les clôtures.**

Par ailleurs, les agriculteurs qui ferment les chemins ou les accès privés avec des ficelles pour le déplacement du bétail, sont invités à les retirer aussitôt.

Chacun comprendra qu'il est particulièrement désagréable pour toute personne empruntant ces chemins, de devoir elle-même enlever lesdites ficelles.

En cas d'accident, la responsabilité des agriculteurs concernés sera engagée.

Festivités communales

Dates	Manifestations	Lieux	Organisateurs
15/01/2017	Cérémonie des vœux	Loupiac	Municipalité
28/01/2017	Galette des rois des ainés	Loupiac	CCAS
25/02/2017	Tartiflette géante	Loupiac	APE
05/03/2017	Randonnée Peyrusse le Roc depuis Loupiac puis repas stockfish	Circuit	Comité des fêtes de Loupiac
12/03/2017	Repas des chasseurs (Gelles - Livinhac le bas)	Loupiac	Association des chasseurs de Gelles & Livinhac le bas
25/03/2017	Soirée irlandaise	Loupiac	1 soleil pour tous
01 & 02/03/2017	Rallye "Terre des Causses"	Territoire communal	Ecurie Uxello Capdenac
09/04/2017	Repas des chasseurs	Loupiac	Association des chasseurs de Loupiac
09/04/2017	Gratounade	Gelles	Foyer rural
23/04/2017	8ème Rando-tripoux	Territoire communal	Comité des fêtes de Loupiac
08/05/2017	Floralies et vide greniers	Gelles	APE
17/06/2017	Fête de la musique	Territoire communal	Municipalité et associations locales
24/06/2017	Kermesse de l'école	Gelles	APE
08-09/07/2017	Fête de Loupiac	Loupiac	Comité des fêtes de Loupiac
29 & 30/07/2017	Fête de Prix	Prix	Comité des fêtes de Prix
18 &19/08/2017	Fête de Gelles	Gelles	Comité des fêtes de Gelles
22/10/2017	Repas stockfish	Gelles	Foyer rural
24-25/11/2017	Fête votive de Loupiac	Loupiac	Comité des fêtes de Loupiac
02 & 03/12/2017	Téléthon	Territoire communal	Municipalité et associations locales

Location des salles communales

La location des salles communales ne pourra être effective que si les formalités administratives ci-dessous mentionnées, ont été remplies 3 semaines avant la date de réservation.

Formalités à remplir:

- Fournir une attestation d'assurance, stipulant que votre compagnie couvre l'évènement projeté, dans la salle communale concernée.

- Fournir un chèque de caution du montant correspondant à la salle souhaitée.

2017	TARIFS DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES		
Salle concernée	Loupiac (grande salle)	Loupiac (petite salle)	Gelles
Habitants de la commune	150,00 €	100,00 €	/
Associations de la commune	40,00 €	20,00 €	30,00 €
Extérieurs	300,00 €	200,00 €	/
Caution	600,00 €	400,00 €	500,00 €
Nettoyage (option)	60,00 €	30,00 €	40,00 €

Depuis le 15-01-2016 et conformément à la délibération adoptée par le Conseil municipal, la location de la salle polyvalente à Gelles n'est accordée que sur dérogation exceptionnelle du Maire.

La Municipalité dispose d'une laveuse pour le nettoyage des salles communales.
Ce service est réalisé par un employé municipal si l'option est demandée (voir tarif ci-dessus).

Le balayage de la salle et le nettoyage des sanitaires, restent dans tous les cas à la charge du locataire.

Un état des lieux et des abords sera effectué avec un responsable, lors de la prise en compte de la salle et à sa restitution.

Les organisateurs de manifestations sont invités à veiller à ce que 2 manifestations publiques ne soient pas planifiées le même jour sur le territoire communal. La fréquentation ne peut alors que s'en trouver négativement impactée pour les 2 évènements.

Environnement

TEXTILES … DONNEZ AU LIEU DE JETER !

Les périodes de soldes, la rentrée scolaire, un déménagement…font partie des occasions de faire le tri dans les armoires. Que faire des textiles dont on veut se séparer pour diverses raisons ? Selon le cas, on peut les raccommoder ou les relooker, les proposer à des proches ou les vendre sur des sites internet ou vides-greniers, et, bien sûr, tout simplement les donner…

Malheureusement, la réalité montre, à travers les chiffres, que nous sommes encore nombreux à jeter des textiles dans les poubelles. Certains pensent bien faire en choisissant les bacs verts pour les « recyclables ». Sauf que, une fois mélangés aux déchets, ils ne sont plus récupérables. C'est bien dommage, puisque les tissus de toutes sortes, usés, déchirés, tâchés ou en bon état, peuvent encore servir. Pour cela, il suffit de les déposer auprès des associations caritatives locales ou dans les bornes prévues à cet effet.

Donner : c'est FACILE !

Que peut-t-on déposer ?

Actuels, démodés, déchirés et même tachés, **tous les textiles sont acceptés*** :

- **vêtements** et **linge de maison** (exemples : draps, taies d'oreiller, serviettes, nappes, torchons, rideaux…), propres et secs,
- **chaussures**, en les attachant par paire, et même de la **maroquinerie** (sacs à main, ceintures…).

Les dépôts se font en sacs bien fermés.

**A l'exception des articles imbibés de produits chimiques (exemple : peinture)*

Où les apporter ?

Des bornes à textiles sont à votre disposition ; leur nombre est en augmentation constante. Hormis celles installées dans les 29 déchetteries gérées par le SYDED du Lot, on en trouve de plus en plus, sur les places de villages, les parkings des grandes surfaces...

Une borne à textiles est à votre disposition sur le territoire communal. Elle est située sur le parking de l'Hôtel Bellerive, avant franchissement du pont de La Madeleine en venant de Loupiac.

Bien entendu, vous pouvez en faire don directement aux associations caritatives locales.
Pour trouver le point d'apport le plus proche, **consultez la carte interactive sur le site www.lafibredutri.fr.**

Donner : c'est UTILE !

Moins de déchets !
Le poids des textiles jetés dans les poubelles représente, en moyenne, sur une année, environ 10 kg par habitant. La marge d'amélioration est grande, puisque seulement 2.5 kg sont aujourd'hui « donnés » pour servir à nouveau.

Des produits valorisés et des ressources économisées !
Quand ils sont récupérés dans les « bornes à textiles » ou par les associations locales, vos articles connaissent une nouvelle vie. Les textiles en bon état seront réutilisés par le don aux personnes en grande précarité ou par la vente à petit prix dans un réseau de friperies solidaires. Les autres seront recyclés en isolant thermique, rembourrage ou chiffons d'essuyage pour l'industrie.

Des emplois solidaires !
La plupart des « bornes à textiles » sont mises en place par l'association d'insertion ***le Relais***. Leur collecte et le tri des produits récupérés sont des activités créatrices d'emplois, en particulier pour des personnes en difficulté sociale et professionnelle. Les associations utilisent les recettes des ventes dans les friperies pour financer d'autres actions solidaires.
Pour en savoir plus, consultez son site : **www.lerelais.org**.

Rappel des horaires d'ouverture des déchetteries locales

Bois Roque
12700 CAPDENAC-GARE
Tél : 05.65.64.71.93

Horaires d'ouverture

	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	14h00-18h00
Mardi	9h00-12h00	14h00-18h00
Mercredi	9h00-12h00	14h00-18h00
Jeudi	Fermé	14h00-18h00
Vendredi	9h00-12h00	14h00-18h00
Samedi	9h00-12h00	14h00-17h00

Avenue de Nayrac
46100 FIGEAC
Tél : 05.65.50. 21.67

Horaires d'ouverture

	Matin	Après-midi
Lundi	9h00-12h00	14h00-18h00
Mardi	9h00-12h00	14h00-18h00
Mercredi	9h00-12h00	14h00-18h00
Jeudi	9h00-12h00	14h00-18h00
Vendredi	9h00-12h00	14h00-18h00
Samedi	9h00-12h00	14h00-18h00

REGLES DE TRI

Dernièrement dans vos boites aux lettres, était joint **par erreur** à la publicité, le bulletin d'informations du « SYDOM de l'Aveyron »

La commune de Causse et Diège

dépend du SYDED Lot **Et non du** SYDOM

Les règles de tri n'étant pas identiques dans les deux structures, **ce sont bien les règles du « SYDED du Lot » qu'il vous faut appliquer.**

C'est notamment le cas pour les pots (yaourts, crème fraîche, etc.) et les barquettes en plastique (jambon sous vide, boîte à œufs en plastique, frites, etc), qui ne sont pas recyclés dans l'Aveyron, **mais le sont dans le Lot**.

Nous dépendons du Lot et ces emballages sont recyclés (documentation disponible en mairie)

Site Internet communal

La commune de Causse et Diège dispose depuis le 28 janvier 2015, de son propre site Internet sur lequel vous pouvez trouver de nombreuses informations indispensables au niveau local.

Ce site est régulièrement mis à jour et toute information urgente y est rapidement diffusée (fermetures Mairie, Poste …)

http://www.causseetdiege.fr

Boite à idées - Suggestions

Vous avez des idées, des suggestions à faire, se rapportant à la commune, à la vie communale, à la rédaction de ce bulletin et susceptibles d'intéresser l'ensemble des citoyens !

Utilisez les moyens mis à votre disposition pour faire connaître vos propositions :

- Courriel de la Mairie : **mairie.loupiac.caussediege@wanadoo.fr**
- Courriel des membres du Conseil municipal : **conseil.cd@orange.fr**

Bulletin d'information municipal - Edition juillet 2017

De l'école ....à La Marelle

Le mot de la commission école

De part sa situation géographique, l'école de Causse et Diège est un point fort pour la commune. La démographie croissante ces dernières années, encourage la Municipalité à poursuivre ses efforts d'investissement.

A la rentrée 2017, on devrait atteindre la centaine d'élèves, avec l'arrivée prochaine d'une dizaine d'enfants de Naussac.

L'accueil, la restauration scolaire, la gestion du personnel et de tous les services liés autour de l'école, représente un travail considérable nécessitant une organisation et une mobilisation permanente.

La sécurité, le bien-être et l'avenir de nos jeunes doivent être assurés. Dans nos campagnes, il faut que tout soit mis en œuvre pour lutter contre la désertification.

L'école de Causse et Diège en plein développement, en est la preuve aujourd'hui.

Bonne intégration à tous les élèves en septembre.

ECOLE PUBLIQUE

Classe maternelle jusqu'au CM2

Directrice et enseignante : Coralie DELMAS

Enseignantes : Corine Sanz, Sandrine Massip

Soutien pédagogique : Anaïs Cardoso

Horaires scolaires

Lundi au vendredi – 08H50 à 12H00
Jeudi – 13H45 à 16H30

Pour les maternels
Lundi et vendredi – 13H45 à 15H30

Pour les primaires
Mardi et vendredi – 13H45 à 15H30

LA MARELLE

Accueil du matin
07H30 à 08H50

Pause méridienne avec repas
12H00 à 13H30

Accueil du soir
16H30 à 18H30

Temps d'activités péri-éducatives

Lundi (maternelle) ou mardi (primaire) 15H30 à 16H30 – lundi, mardi, jeudi et vendredi 13H30 à 13H45 – vendredi (toutes classes) 15H30 à 16H30

Accueil du mercredi après-midi
12H00 à 18H00 (départ échelonné)

Espace petite enfance
08H45 à 09H30 - 11H45 à 12H00 – 13H30 à 16H30 (arrivée du matin et

L'ECOLE PUBLIQUE

Une école en plein renouvellement

La rentrée scolaire 2016/2017 a été placée sous le signe de l'agrandissement et de la modernité.

Les effectifs croissant d'année en année, la municipalité avait depuis un an émis des alertes auprès de l'Éducation nationale, afin qu'un quatrième poste d'enseignant à temps plein soit créé.

Il fallait pour cela, être en mesure d'accueillir dans les locaux, une classe supplémentaire.

Dès le mois de février, le Conseil municipal s'est mis à l'œuvre, afin de monter le projet d'agrandissement avec l'aide de Madame Bénazeth, architecte résidant sur le territoire communal.

Les travaux ont commencé début juillet et ont consisté en la réhabilitation de l'ancien préau en une salle de classe avec sanitaires, ainsi qu'à la construction d'un nouveau préau plus spacieux.

Cette classe, d'une surface d'environ 45 m², peut accueillir jusqu'à 22 élèves dans une ambiance lumineuse et très agréable, grâce à ses murs vitrés.

Un hall d'entrée donne sur la cour avec des sanitaires neufs. Un accès direct permet de rentrer dans la partie plus ancienne de l'école.

C'est la classe de CP-CE1, qui a eu cette année l'honneur de s'y installer.

Profitant de cette période de travaux, l'installation informatique de l'école a été entièrement repensée. Toutes les classes ont été équipées de postes fixes neufs (2 par classe), ainsi que la salle informatique accessible à 12 enfants simultanément. L'ensemble est relié à un copieur couleur, lequel est mis en réseau.

Pour palier l'éloignement de la nouvelle classe, une petite imprimante autonome y a été ajoutée.

Un **tableau interactif** a été mis en place dans la classe des « Cours moyens », ainsi qu'un rétroprojecteur dans la classe « Maternelle ». Du mobilier supplémentaire a été acquis et le mur principal du coin regroupement de la classe « Maternelle » a été repeint.

La cour a été partiellement réaménagée : la cabane de l'ours ne répondant plus aux normes de sécurité a été remplacée par un parcours jalonné de toboggan, mur d'escalade et passerelle, accessible dès 3 ans.

« Octopus » toise les enfants du haut de son mât, au bout duquel un panier de basket offre de multiples possibilités de jeux aux enfants.

Côté sécurité :
Un système de vidéosurveillance a du être installé.
L'école ne compte plus qu'une seule entrée, pour satisfaire aux dispositions du plan « VIGIPIRATE »

Au même titre, le parking se trouvant le long de la voie publique a du être neutralisé au moyen de gros blocs de rocher qui y ont été entreposés pour prévenir les intrusions.

Afin de fluidifier le trafic aux abords de l'école, le Maire a pris un arrêté rendant à sens unique de circulation, la voie allant de la CD 87 à la bibliothèque.

Outre les exercices d'évacuation ou de confinement organisés par la Directrice, un exercice de simulation d'incendie a eu lieu cette année, en présence des Pompiers de Capdenac.

Afin de faire découvrir ce lieu aux familles et aux institutions, l'inauguration a été organisée par la Municipalité fin septembre 2016. Les institutions de la République qui y étaient représentées, ont fait l'éloge de la politique menée par le Conseil municipal, des moyens humains et matériels consacrés à l'éducation, ainsi que des choix pédagogiques.

La commune a alloué un budget de **217 864 €** pour les travaux, subventionné à hauteur de **140 320 €**.

77 enfants sont inscrits depuis septembre 2016, auxquels il faut ajouter les 15 enfants de la petite enfance, répartis ainsi :

Classe maternelle			Classes primaires				
28			49				
PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
13	8	7	12	10	7	17	3

Mademoiselle Anaïs Cardoso, a été nommée par l'Éducation nationale depuis le mois de septembre 2016, en qualité d'appui pédagogique de tous les niveaux scolaires, le matin.

Claire Joubert, a été détachée par la mairie en sa qualité d'ATSEM, afin de seconder Pascale Versaux, les matins.

Cette année, le projet d'école avait pour thème « l'alimentation et l'eau ».
Diverses sorties ont été organisées, tout au long de l'année et le seront jusqu'à fin juin 2017 (certaines ont annulées ou reportées en raison des conditions météorologiques).

- Des spectacles et notamment le spectacle des 3 chardons pour la classe de « Maternelle »
- Des projections dans le cadre du programme « École cinéma »
- La visite de la caserne des pompiers à Capdenac
- La visite du château de Calmon
- La visite du musée sur la vie d'autrefois à Espalion pour les cycles 2 et 3.

D'autre part, les enseignantes ont choisi de compléter l'enseignement des fondamentaux par des activités de connaissances plus générales ou scientifiques :

- Des activités autour du thème des saisons pour la classe « Maternelle »
- Des activités autour de la vie d'autrefois pour la classe des CP – CE1
- Des activités sur les volcans et une sensibilisation sur l'équilibre alimentaire avec des professionnels de santé pour la classe des CE2 à CM2.

L'année 2016 s'est terminée dans la joie, pour les petits comme pour les grands.

- Une journée récréative a été organisée par les enseignantes et l'Association des Parents d'Élèves.
- Pour Noël, la Municipalité a offert un repas de fête.

Le Père Noël n'a pas oublié de déposer aux enfants de multiples cadeaux : vélo, jeux, jouets, ballons, casques ordinateur, livres …

L'après-midi s'est achevée par un goûter en présence des familles et la remise à chaque enfant, comme chaque année, d'un ballotin de chocolats offert par la mairie.

Ce fut l'occasion d'une journée de joie et de bonheur, à laquelle ont été associés les 15 « petits bouts » de la petite enfance.

Depuis la fermeture en juillet 2015, pour travaux, de la piscine de Capdenac, les élèves n'ont pas pu poursuivre l'activité piscine pendant l'année scolaire.

Monsieur Malvy, Président du Grand Figeac, a donc mis gratuitement à la disposition de l'école et de « La Marelle », la piscine à Gelles pendant la première semaine de juillet

LA MARELLE

La petite enfance

L'enfance reste un enjeu de taille, dans ces périodes où les populations migrent au gré des bassins de vie. Plus qu'un investissement, c'est la vie et l'avenir de nos territoires et de nos communes qui est en jeu.

C'est aussi la réponse à un besoin existant des familles. Notre rôle est de les aider et d'assurer pour nos « citoyens de demain », un milieu sociétal familier, stable et riche, dans un environnement sain et serein, emprunt de laïcité et d'égalité.

Depuis toujours, les enfants étaient accueillis à l'école dès leurs 2 ans. L'effectif de la classe maternelle, depuis 2015, en a décidé autrement. Cet accueil palie l'impossibilité (compte-tenu du nombre d'enfants par classe et du nombre d'enseignants), de scolariser les enfants de 2 ans comme dans le passé.

En créant l'espace petite enfance en 2015, la Municipalité n'a pas souhaité rivaliser avec les structures de la petite enfance dépendant du Grand Figeac, mais simplement permettre aux enfants du territoire qui accèderont à la scolarité à Gelles dès 3 ans, de continuer à bénéficier d'une année de préscolarisation, dès leur 2ème anniversaire.

C'est pourquoi depuis sa création, le Conseil municipal a à cœur de maintenir la gratuité de cet accueil.

En 2016, le budget de la petite enfance représentait **15 870 €**.

Après 2 années d'existence, nous pouvons dire que notre initiative est une réussite. Les parents nous encouragent dans cette expérience et nous confortent dans notre rôle de partenaire éducatif, en inscrivant année après année, 90 % des enfants amenés à être scolarisés sur la commune.

Cependant, nous ne perdons pas de vue notre objectif de créer un partenariat, afin que cet accueil soit reconnu par l'Éducation nationale.

Après 15 enfants en 2015 et en 2016, 8 enfants sont déjà inscrits pour la prochaine rentrée scolaire et celle de 2018.

Les enfants sont accueillis du lundi au vendredi, de 08H45 à 11H45 et de 13H30 à 16H30, avec possibilité de fréquenter les accueils périscolaires du matin du midi et du soir.

Cette année, compte-tenu du nombre de demandes, la structure est ouverte le mercredi matin.

C'est un lieu des premiers apprentissages : la propreté, la socialisation et les premiers rituels, sans oublier la motricité ;

Mélina François accueille les enfants tous les jours de la semaine, du lundi au vendredi. Elle est secondée à tour de rôle, par les animatrices de « La Marelle » (Claire Beaugendre, Claire Joubert et Véronique Audoux)

Les activités manuelles alternent avec les chants, les jeux, les histoires, les temps libres, les temps de sieste et de collation.

Des projets communs sont menés avec la classe de maternelle : chant, danse, cuisine …

Dès la rentrée 2017, les enfants de « La Marelle » participeront aux activités bibliothèque, avec la classe de maternelle.

Pour toute information complémentaire, s'adresser à la mairie.

La Municipalité remercie tous les parents, grands-parents et donateurs, pour les livres, jouets, vêtements « doudous », coussins … qu'ils ont aimablement offerts à la structure pour le bien-être des enfants.

Des accueils périscolaires

Depuis la rentrée de septembre 2016, la Municipalité a fait le choix d'harmoniser tous ses services périscolaires.

Après avoir soumis les activités péri-éducatives (TAP) et l'accueil du mercredi après-midi à la législation en matière d'accueils d'enfants mineurs sans hébergement, l'objectif de la commune a été de soumettre tous ses services à l'enfance aux mêmes exigences.

Les différents temps ont ainsi été restructurés, afin de les soumettre tous au taux d'encadrement exigé par « Jeunesse et Sports ». L'équipe d'animation répond également au quota exigé en matière de personnel qualifié.

Les temps du matin et du soir sont devenus des temps d'accueil, d'activités, d'aide aux devoirs. Cette année, le projet était axé sur le jeu et le dessin. Les enfants ont choisi de créer des fresques qui recouvrent les murs de « La Marelle ».

Deux thèmes principaux ont été développés au cours du premier semestre, pendant les TAP du lundi et du mardi :

- Les gestes, les mots et les sons
- Ma planète est malade

Des intervenants sont venus transmettre leur savoir et savoir-faire. Un groupe a appris à « slamer » avec Réjane Meilley, pendant qu'un autre apprenait des danses africaines avec Nathalie Rodrigues, professeur de danse. Les petits quant à eux, dansaient au son de l'accordéon d'Anne Giraud.

Deux animatrices ont encadré une activité particulière, joignant la notion de langage aux gestes. Ce fut une formidable expérience pour des enfants qui ont appris les bases de la langue des signes.

Depuis le mois de mars, pendant qu'un groupe d'enfants joue, créée et œuvre sur le thème de l'alimentation, du développement durable et du jardinage, un autre groupe aidé par Gilles Peltier, illustrateur-auteur de bandes dessinées, s'est attelé à concevoir plusieurs bandes dessinées.

Comme il n'était pas possible de toutes les faire figurer au présent bulletin, les enfants en ont sélectionné deux.

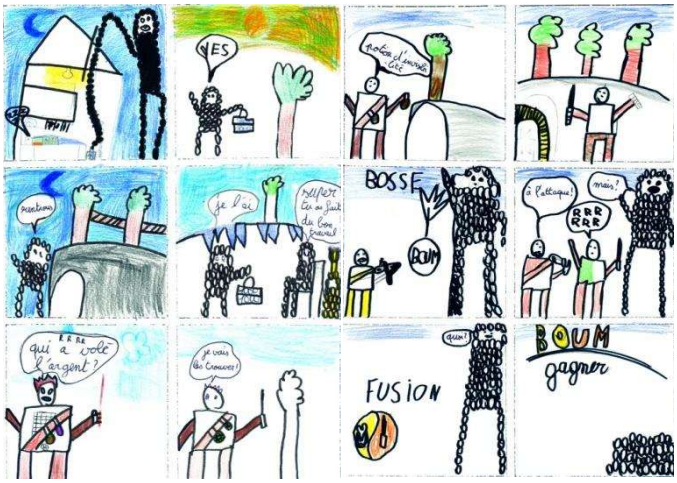

Un groupe de quatre étudiantes de 1ère année de BTS du Lycée agricole de « La Vinadie », est venu présenter des activités ludiques, comptant pour l'obtention du diplôme qu'elles préparent, sur le thème de la découverte des produits laitiers.

Cette année encore, les enfants ont fleuri l'accès à la bibliothèque et ont fait des plantations au « Jardin pédagogique ».

Les élèves de CE2 – CM1 et CM2 ont participé à un concours d'affiches organisé par le SYDED, sur le thème « Les déchets de demain ». Ils n'ont pas été lauréats de ce concours, mais recevront des lots de consolation, attribués par le SYDED.

Alors que le lundi et le mardi, les activités sont imposées aux enfants en fonction de leur âge, il a été décidé de leur laisser la parole le vendredi.

Plusieurs ateliers, jeux de société, lecture, dessin, extérieurs … leur sont proposés. Ils peuvent également proposer des activités.

Depuis le mois d'avril et jusqu'à la fin de l'année scolaire, l'Amicale des Joueurs d'Échecs de Naussac (l'ANE), vient apprendre à jouer à 16 enfants volontaires.

La troisième heure d'activités a été éclatée en quatre fois ¼ d'heure, afin de donner aux enfants plus de temps libre après le repas de midi.

C'est aussi un temps privilégié pour l'endormissement des plus petits qui font la sieste.

Les mercredis de loisirs

Depuis 2014, l'équipe d'animation offre des activités variées et de qualité aux enfants de 3 à 10 ans.

Cette structure s'affiche dans le fonctionnement global de l'école et en continuité des apprentissages.

Elle permet à tous les enfants qui s'inscrivent, de créer, de fabriquer, de rencontrer des lieux et des habitants de la commune, qui ont une passion ou un métier à faire découvrir.

Les activités du mois s'inscrivent sur un thème avec une sortie.

Mélina et Véronique encadrent ces mercredis de loisirs et font preuve d'originalité dans les activités proposées. Elles alternent sorties, activités créatives et activités plus physiques.

Les Olymiades - Avril 2017

Activités manuelles sur le thème du vent

Visite au royaume des oiseaux et des insectes - mai 2017

Visite de la chèvrerie de Marieu -sept 2016.

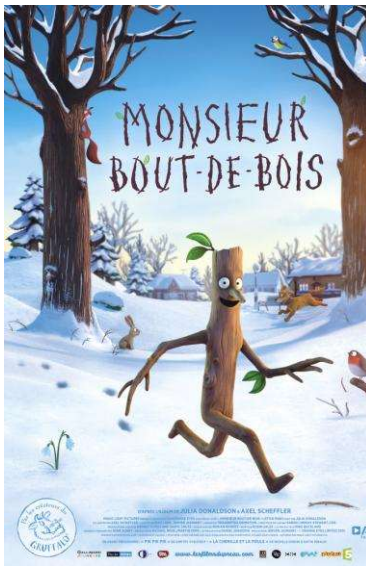

Sortie cinéma "Monsieur Bout de Bois"

Halloween

Extraits du livret de SLAM
Rédigé par le groupe des CE2 à CM2

Trois formes de textes ont été produites : une série de texte où chacun a choisi une forme : la liste, à partir d'une initiale, d'un son, d'un inventaire de mots, de son imaginaire, ou encore sur un thème (école, animaux).....pour le plaisir.

"A l'école, sept cahiers de quarante-six pages tournent la page,
à côté de la gomme qui attrape un zéro en tombant sur la table.
Stop!!!!!!C'est l'heure de la récréation!
On fait du rugby sur les nuages,
On descend des nuages avec un ascenseur.
La cloche sonne, tout le monde rentre en classe
et les tables sont collées au plafond."
Alexis CAYREL

"F vous dit adieu,
Adieu Afrique, flamands et friand,
Adieu la frime et la farine, les coups de foudre
Adieu la fleur, le flot et la fourmi
Adieu les fatous, Fossa, Fraké, Fonio et fulfudé.

F vous dit adieu,
Adieu français et françaises,
Adieu le faisan, le figuier et la ficelle,
Adieu le feutre, le feu et le fiancé,
Adieu fermes, fesses et flageolets.

F vous dit adieu,
Adieu falaises, fées et frelon,
Adieu la fraise, la fourchette, la fontaine,
Adieu à tous et à toutes.
Ca y est, le F est parti, il est parti en fusée !"
Faustine DENHEZ-MAILLET

"Dans mon pays idéal.....
Je ne sais pas ce que je voudrais trouver"
Fleur ARLEBOIS

"Je me souviens de Rome et du Colysée.
Je me souviens de la Corse, des plages et de l'eau turquoise
Je me souviens de Collioure à la mer....."
Jules TERRIER

Les textes présentés résultent d'un choix difficile ; tous les textes n'ayant pu être reproduits faute de place.

DES ACTIONS CITOYENNES

Les commémorations

Le 24 juillet 2016, comme tous les ans, toutes les générations se sont retrouvées pour commémorer les combats de Gelles.

Des enfants volontaires ont lu un extrait de "LIBERTE" de Paul Éluard, pour se rappeler que des enfants à peine plus âgés qu'eux ont donné leur vie pour notre liberté les 24 et 25 juillet 1944.

SEMAINE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La commune s'est inscrite dans un partenariat « **Zéro déchet** » à la cantine ;

Après la création de l'affiche sur « les déchets de demain », et la sensibilisation des enfants aux gestes éco-citoyens par diverses activités sur le thème « Ma planète est malade », tous les élèves participeront dès la rentrée 2017, au tri des ordures ménagères à la cantine, afin de se rapprocher du but fixé avec les enfants, le personnel éducatif et technique … « Zéro déchet ».

Pour concrétiser cette sensibilisation, la Municipalité s'est engagée dans un partenariat avec le SYDED.

Pour mener cette action, elle a investi dans un composteur collectif de 1500 litres, qui a été installé à proximité de la cuisine scolaire le mardi 30 mai dernier. Pia Eon, technicienne du SYDED et Clément Costes, agent technique de la commune, ont procédé au montage des 3 compartiments du composteur en bois. Ils ont été aidés dans leur action, par les élèves de CM1 et CM2 volontaires.

Dès la rentrée scolaire, un kakémono sera installé dans la salle des repas, venant ainsi compléter les accessoires nécessaires, afin que les enfants prennent conscience de la nécessité de trier et apprennent à trier les déchets.

Nathalie Rigal, nouvel agent polyvalent de cuisine, succédant à Monique Fizes, est associée à cette opération, afin qu'ensemble nous réduisions les déchets et faisions comprendre l'enjeu du recyclage dans l'économie des ressources naturelles.

L'humus ainsi produit de la décomposition, sera utilisé pour le jardin pédagogique, en place depuis 2015.

Mardi 30 mai - Des apprentis sont venus à l'école pour construire un composteur ! Pour la cantine
Matériel utilisé : huile de friture avec de l'essence térébenthine et du bois, vis, papillons, marteaux, un seau, un pinceau, une bèche, une fourche,.....des copeaux de bois
Il faut peindre les morceaux de bois pour après les assembler.
La classe de CM1 et CM2 construit un composteur pour les déchets de la cantine avec une technicienne du SYDED, « Pia Eon ».
Les reporters : Faustine Denhez-Maillet, Laura Bourdarie, Klara Fizes.

3 phases de montage :

- Déballer le kit de compostage
- Enduire d'huile les 3 réceptacles en bois
- Assembler les pièces à l'aide d'un plan de montage

BUDGET 2016 : École et « La Marelle »

Fonctionnement 2016	Ecole	Petite enfance	TAP	Mercredi	Accueils Matin/soir	Cantine	Total
Dépenses	58 741 €	15 870 €	18 177 €	10 068 €	16 816 €	46 897 €	166 569 €
Recettes	261 €	- €	11 504 €	6 602 €	5 818 €	26 036 €	50 221 €

Les recettes sont ainsi constituées :

- Pour l'école :
  - de l'aide versée par l'État aux communes qui maintiennent un service minimum, lors des grèves dans l'Éducation nationale.
- Pour les activités péri-éducatives :
  - du fond pérenne versé par l'État (90 € par enfant et par année scolaire pour la commune de Causse et Diège)
  - des aides versées par la **C**aisse d'**A**llocations **F**amiliales (CAF).

- Pour les mercredis de loisirs :
  - des aides et subventions et des PASS loisirs versés par la CAF
  - des redevances versées par les familles

- Pour les accueils du matin, midi et soir :
  - des redevances versées par les familles
- Pour tous les accueils de « La Marelle » :
  - des aides de l'État pour le personnel en contrat d'aide à l'insertion.

ECHANGES INTERGENERATIONNELS / PARTAGE DE PASSIONS

Afin d'offrir une plus large diversité dans les activités proposées par l'équipe de « La Marelle », la Municipalité recherche des bénévoles ou intervenants, ayant des hobbies ou activités spécifiques.

L'équipe d'animation de « La Marelle » souhaiterait créer une activité chant ou/et un atelier d'éveil musical dès septembre 2017.

*Veuillez contacter la mairie (**05.65.64.66.47** ou **06.78.79.52.67**) pour plus de renseignements.*

Et demain ...

En début d'année 2016, nous avons été contactés par le Municipalité de Naussac, alors en grande réflexion sur l'opportunité de donner suite au projet de construction d'une nouvelle école avec la commune de Salles-Courbatiers, dans le cadre du RPI éclaté existant entre les écoles de ces deux communes.

En effet, après avoir été interpellés lors de réunions publiques sur les problématiques de leur projet, les parents des élèves scolarisés et à scolariser ont, dans leur grande majorité, estimé que la situation géographique de notre école d'une part, et les services d'accueils existants d'autre part, répondent mieux à leurs besoins.

Tous conscients que les populations évoluent, les modes de vie changent et que l'organisation territoriale doit changer pour que nos services se pérennisent, le Conseil municipal de Causse et Diège a accepté le principe d'un regroupement à la demande du Conseil municipal de Naussac, à condition qu'il ne soit pas éclaté sur les 2 sites (Naussac et Causse et Diège).

De nos divers échanges fructueux, une convention de partenariat dans le cadre d'un regroupement pédagogique concentré sur notre commune, a été entérinée en février dernier. Cette convention règle le fonctionnement de ce regroupement, détermine les droits et les devoirs de chaque partenaire, ainsi que les modalités de calcul de la contribution financière que la commune de Naussac versera annuellement à celle de Causse et Diège.

Cette contribution financière est déterminée sur la base de 70 % des dépenses. Les recettes ramenées au nombre d'habitants et une base de 30 %, ramenée au nombre d'enfants venant de Naussac.

En plus de cette contribution, la commune de Naussac met à la disposition de l'école divers mobiliers (bureaux d'écoliers, tables, chaises, tableaux, bancs, petits rangements), jeux, livres etc.

Une commission composée de 6 membres (4 pour Causse et Diège et 2 pour Naussac) a été élue, afin de gérer au quotidien l'école et les services périscolaires et de proposer les orientations éducatives.

Néanmoins, le Maire de Causse et Diège et son Conseil municipal, gardent la main sur les décisions liées au fonctionnement et au budget de l'école (à l'exception de ce qui incombe à l'Éducation nationale) et de « La Marelle ».

L'Éducation nationale nous a fait savoir qu'en raison du changement de statut de l'école, un demi-emploi supplémentaire est attribué à l'école de Causse et Diège. Ce sont donc 4 classes à temps plein qui seront ouvertes dès septembre 2017.

La Municipalité œuvre afin d'obtenir un soutien pédagogique, qui pourra dispenser quelques heures supplémentaires, pour faire face aux effectifs d'environ 25 élèves par classe.

Les effectifs prévisibles à la rentrée 2017/2018 avoisineront une centaine d'enfants.

Du côté de la petite enfance : La Municipalité œuvre sans relâche, pour que soit donné aux enfants de 2 ans accueillis à « La Marelle », le statut d'enfants scolarisés, afin qu'ils puissent bénéficier des services liés à l'école : transport scolaire, médecine scolaire, sorties, accès aux mercredis de loisirs etc.

Du côté de la cantine scolaire : Nathalie Rigal succèdera à Monique Fizes en qualité d'agent polyvalent de restauration collective. Elle préparera les repas sur place et assurera le service selon les errements antérieurs. La Municipalité établira les menus et assurera les achats comme par le passé.

Le décret Blanquer du 27-06-2017, donne la faculté aux écoles maternelles et primaires de revenir à la semaine des 4 jours d'école, par dérogation, sur demande conjointe des membres des conseils d'école et de la mairie concernée.
Les enseignantes, 2/3 des parents d'élèves, le conseil d'école et le conseil municipal, ont voté à la majorité le retour à la semaine de 4 jours d'école à compter de la rentrée prochaine. **Les nouveaux horaires devraient être validés par le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale (DA-SEN) dans le courant de l'été.**

Les temps périscolaires des accueils du matin, du midi et du soir restent inchangés. **Seul l'accueil périscolaire du mercredi matin est supprimé.**

Pour répondre à une attente des familles, la Municipalité a décidé d'étendre l'ouverture à titre expérimental, de l'accueil de loisirs du mercredi, de 7H30 à 18H30, jusqu'au 31décembre 2017. Sa pérennisation dépendra des besoins révélés pendant cette période et de la reconduction du financement par notre partenaire la CAF de l'Aveyron.

La Municipalité souhaite une bonne rentrée 2017 à tous les enfants et au personnel.